



- 1 Préambule
- 2 Etre architecte
- 3 Profil du métier d'architecte
- 4 Prestations
- 5 Formation et développement professionnel
- 6 Questions et défis actuels
- 7 Groupe de travail

CSA Conférence Suisse des Architectes

FAS Fédération des architectes suisses

FSAI Fédération suisse des architectes indépendants

SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes

1 Préambule

Le profil du métier d'architecte décrit ci-après constitue une prise de position. Basé sur des réalités pratiques établies et des savoirs reconnus, il décrit la mission centrale revenant à l'architecte à l'attention de divers groupes d'intérêt. Son objectif est de consolider la portée du métier à l'interne comme à l'externe.

Effets à l'interne

- Le profil du métier revêt une importance stratégique pour les associations professionnelles face à des exigences sans cesse changeantes. Grâce à ce profil, elles peuvent se positionner de façon pertinente et intervenir au nom d'une vision globale partagée.
- Il contribue à clarifier les prérequis indispensables, respectivement les profils de formation et de performance exigés des différents prestataires impliqués dans le processus de construction global.
- Il souligne les valeurs de l'architecte dans l'exercice d'une profession libérale.
- Il rappelle aux architectes leurs responsabilités envers la société.

Effets à l'externe

- Le profil du métier fait prendre conscience à la société de la portée globale de la profession d'architecte et de son impact sur la réalité quotidienne.
- Il présente le rôle de l'architecte dans ses interactions avec tous les intervenants impliqués dans le processus de construction.
- Il souligne l'importance de l'architecte comme chef d'orchestre du processus global d'étude et de réalisation d'ouvrages.
- Il montre aux maîtres de l'ouvrage publics, institutionnels et privés que la mise en œuvre d'un projet en collaboration avec l'architecte répond mieux à leurs intérêts, comme à ceux de la collectivité.

2 Etre architecte

L'architecture incarne l'expression marquante de toute société. Elle confronte le passé avec le présent et nous projette dans l'avenir par les solutions qu'elle propose. L'architecture est créatrice d'identité et de sens.

L'espace public et le paysage sont des biens communs ; ils constituent notre environnement. La société les modèle selon ses besoins et en délègue la responsabilité du développement de son environnement bâti à l'architecte.

Grâce à ses compétences et à sa capacité de jugement, l'architecte dispose des aptitudes requises pour concevoir des espaces naturels et urbanisés de qualité et préserver le patrimoine culturel. Il développe des concepts, élabore des projets à partir de ceux-ci et en chapeaute la réalisation.

L'architecte exerce une profession libérale, dont il défend les idéaux. Il est soumis à une déontologie professionnelle. Il agit avec conscience et soin et se comporte de manière loyale et réfléchie. Il maintient en toutes circonstances son indépendance de jugement et veille à la fois aux intérêts du maître de l'ouvrage et à sa responsabilité sociale.

3 Profil du métier d'architecte

Les prestations correspondant à toutes les phases d'étude et de réalisation sont décrites de façon détaillée dans le règlement SIA 102. Etre architecte va toutefois au-delà de cette somme de prestations ; seule la conception globale du métier est en mesure de leur conférer du sens et de la valeur.

Organisation et création

L'architecte conçoit des espaces de vie. A l'interface d'une grande diversité d'exigences, d'intérêts et de conditions cadres, il dégage des priorités et élabore des solutions bâties. En tenant compte d'aspects techniques, constructifs, sociaux et culturels, il confère une forme spécifique aux tâches les plus variées. Chaque architecte contribue à la culture du bâti; il est responsable de la qualité de notre environnement construit.

Le but de l'architecture est de façonner des espaces de vie convenant aussi bien à la société et à son développement, qu'aux individus qui la composent; elle répond aux besoins d'échange que l'être humain entretient avec le paysage et la nature. Des espaces intérieurs et extérieurs bien conçus influencent positivement la qualité de vie.

Responsabilités et devoirs

Du bâtiment unique à l'ensemble urbain, tout projet de construction modifie notre cadre de vie. Celui qui bâtit assume donc une responsabilité envers la collectivité. L'architecture répond aux intérêts et aux besoins du maître de l'ouvrage et de la société.

L'architecte exerce une profession libérale et endosse ainsi un rôle d'intermédiaire fiduciaire pour le maître de l'ouvrage. Par son activité ordonnatrice et créatrice, il soutient le maître de l'ouvrage dans la mise en œuvre d'un projet conforme à ses besoins, tout en lui rappelant sa responsabilité sociale.

Que ce soit en tant que collaborateur d'une entité publique, en tant qu'enseignant ou professeur au sein d'une école ou d'une haute école, ainsi que comme entrepreneur, l'architecte assume également sa part de responsabilités et de devoirs.



3 Profil du métier d'architecte

Compétences Sur mandat du maître de l'ouvrage, l'architecte endosse la responsabilité globale des études et de la réalisation de projets de manière contextuelle et responsable. Il dirige et coordonne les processus d'étude et de réalisation de tous les intervenants spécialisés, experts et entrepreneurs concernés, du concept jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage dans sa globalité. Cette approche est garante de la valeur à long terme du bâti.

La qualité d'un ouvrage répond à une variété de critères : insertion dans le tissu urbain, qualités spatiales et structurelles, aspects écologiques, mise en œuvre technique, économicité et expression architecturale. L'architecte comprend ces contextes et leurs interdépendances et sait les réunir en un tout pertinent. La vision d'ensemble est le fil conducteur de l'architecte.

4 Prestations

- Direction générale** Comme directeur général, l'architecte est, dans toutes les phases d'études et de réalisation, responsable de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des intervenants impliqués dans le projet. Cela inclut en particulier :
- le conseil au maître de l'ouvrage pour l'organisation des études et de l'équipe de projet ;
 - la communication avec le maître de l'ouvrage, les autorités et tous les intervenants au projet ;
 - la maîtrise du processus de décision ;
 - la représentation du maître de l'ouvrage auprès de tiers dans le sens fiduciaire ;
 - la coordination des prestations de tous les experts, spécialistes et entrepreneurs impliqués ;
 - le contrôle de l'atteinte des objectifs fixés en matière de qualité, de délais et de coûts.
- Conception architecturale** Avec l'élaboration d'un premier concept architectural, l'architecte définit l'idée maîtresse pour la suite du projet. A cette fin, il veille en particulier :
- à l'insertion de l'ouvrage dans son contexte, en tenant compte des multiples exigences et conditions cadres applicables ;
 - à la réponse spatiale et structurelle de base pour l'usage voulu ;
 - au rapport cohérent de son expression formelle avec son environnement et son affectation.
- Exécution** Pour l'exécution de l'ouvrage, l'architecte traduit pas à pas le concept architectural retenu en une solution réalisable. Il élabore celle-ci en collaborant avec l'ingénieur civil ainsi que d'autres experts, spécialistes et entrepreneurs. A cette fin, il est en particulier responsable de ce que :
- les éléments du bâti s'articulent en un tout dans la configuration adoptée ;
 - la solution retenue corresponde aux objectifs fixés en matière de qualité et de coûts ;
 - les matériaux utilisés débouchent sur l'expression formelle voulue.



4 Prestations

Responsabilité des coûts

L'architecte estime en collaboration avec les experts, les spécialistes et les entrepreneurs impliqués les coûts de l'ouvrage projeté. Il se charge de la gestion des coûts en contrôlant, révisant et précisant au fur et à mesure leur structuration.

Appel à candidatures

Dans le cadre des soumissions, l'architecte collabore avec les experts, les spécialistes et les entrepreneurs pour détailler les prestations à fournir et obtenir les offres correspondantes. Il évalue les offres reçues, jauge les entrepreneurs et conseille le maître de l'ouvrage pour l'adjudication des prestations d'exécution.

Direction des travaux

Sur le chantier, l'architecte dirige et supervise la réalisation du projet conformément au dossier de mise en œuvre et aux contrats d'entreprise, dans le respect des règles de l'art reconnues et l'observation des prescriptions et lois en vigueur. Il veille à remplir les exigences fixées par son mandant en matière de qualité, de délais et de coûts. Il conduit et encadre la mise en service et la remise de l'ouvrage, ainsi que le règlement des droits de garantie.

5 Formation et développement professionnel

Formation L'architecte est en principe et en vertu des standards internationaux (CAE, UIA) en mesure d'effectuer les tâches énumérées ci-avant, seul ou en équipe, après une formation de cinq ans, souvent complétée par un stage d'un an, et une expérience professionnelle de trois ans. Sa capacité à exercer le métier de façon responsable ne se confirme que dans son action et sa pratique.

Les architectes sont des professionnels au bénéfice d'un diplôme de master délivré par une haute école reconnue par le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) et pouvant justifier d'une expérience pratique. En Suisse, sont aussi reconnus comme architectes les professionnels qui ont apporté la preuve de leur savoir théorique et pratique à l'issue d'une procédure d'examen du REG (Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) reconnue par le SEFRI. Les professionnels étrangers qui peuvent établir que leur parcours professionnel remplit en théorie et en pratique les mêmes conditions, leur sont assimilés. L'exercice de la profession d'architecte n'est soumis à une réglementation que dans une minorité de cantons suisses.

Formation continue et développement professionnel En fonction des rôles et missions qu'il assume, l'architecte ne cesse jamais de compléter sa formation, de même qu'il est également apte et prédisposé à contribuer comme formateur aux standards qualitatifs élevés de la profession.

Par le biais d'engagements associatifs et corporatifs, ainsi que d'activités d'enseignement et de recherche, les architectes poursuivent leur développement professionnel en fonction de l'évolution des exigences et des conditions cadres.

La participation aux formes de passation de marchés établies selon des critères qualitatifs (telles que le concours de projets ou le mandat d'étude parallèle) constitue pour les architectes l'occasion de se mesurer à leurs collègues en toute transparence, de contribuer aux débats au sein de la profession et de renforcer ainsi leurs compétences personnelles.

6 Questions et défis actuels

Dans une société de plus en plus focalisée sur des critères économiques, l'architecte est garant de la qualité de l'ouvrage.

Dans la mesure où il planifie l'intégralité de l'ouvrage, y compris les coûts et les délais, l'architecte exerce une maîtrise globale de l'ouvrage et donc de sa qualité. L'approche globale permet la réalisation collective d'un tout. Les défauts résultent souvent de la dilution des responsabilités entre plusieurs intervenants voire même d'un conflit d'intérêt comme c'est par exemple le cas dans le modèle contractuel d'entreprise totale qui évacue le rôle de l'architecte.

Dans une société où la densité réglementaire augmente, l'architecte garantit la cohérence et la conformité de l'ouvrage.

La densité réglementaire croissante – tant juridique que normative – augmente les risques tout en diminuant la tolérance aux défauts de tous les intervenants. L'architecte endosse un rôle d'intermédiaire fiduciaire et assiste le maître de l'ouvrage pour assurer une construction conforme aux règles en vigueur.

Dans une société où les spécialisations se multiplient, l'architecte est le trait d'union entre les différentes disciplines.

De vastes connaissances et beaucoup d'expériences issues des disciplines les plus diverses doivent être reliées de manière clairvoyante dans chaque projet. L'architecte est capable de traduire cette multiplicité d'aspects, même contradictoires, en une solution optimale pour la mission à remplir.

Dans une société marquée par de rapides mutations technologiques globales, l'architecte recherche des solutions porteuses de valeur sur le long terme.

De nouvelles techniques et l'impact croissant de la numérisation qui touchent les études comme la réalisation d'ouvrages, modifient aussi le travail de l'architecte. L'imbrication toujours plus poussée des étapes de travail renforce l'efficacité de la collaboration, mais accroît également les exigences liées à l'articulation des processus. Grâce à ses compétences spécialisées alliées à sa perception culturelle, l'architecte met en œuvre ces techniques de manière ciblée, réfléchie et toujours responsable.



6 Questions et défis actuels

Dans un monde dont les ressources s'épuisent, l'architecte défend une approche respectueuse de l'environnement.

Dans notre société, la sensibilité face à la protection de l'environnement progresse. L'utilisation raisonnée de nos ressources limitées représente un important défi pour tous les acteurs de la construction. De par sa compréhension des facteurs culturels et environnementaux qui sont en jeu, l'architecte est en mesure d'élaborer des solutions opérantes à long terme et globalement durables.

Face à l'importance des défis sociétaux à venir, l'architecte doit aujourd'hui plus que jamais s'engager pour la préservation du bien commun. Sa perception des valeurs culturelles de notre société et de leurs imbrications l'habilite à exercer son métier de manière à apporter une réponse holistique aux divers intérêts en jeu et à développer notre cadre de vie de façon responsable pour le bien-être de tous.

7 Groupe de travail

Présidence	Michael Schmid	architecte dipl. ETH/SIA
Modérateur	Walter Goetze	BfB Büro für Bildungsfragen AG
FAS	Lorenzo Felder Markus Schaeffle Nicolas Monnerat	architecte dipl. FAS/ETH/SIA architecte dipl. FAS/ETH/SIA architecte dipl. EPFL/FAS/SIA
FSAI	Niklaus Reinhard	architecte dipl. ETH/FSAI/SIA
SIA	Jacqueline Pittet Nathalie Rossetti	architecte dipl. EPFL/SIA/FAS architecte dipl. ETH/SIA/FAS
Suivi	Barbara Stettler Andreas Loscher	architecte dipl. EPFL/SIA Dipl.-Ing. (FH) SIA, bureau SIA
Relecture	Caspar Schärer	architecte dipl. ETH/SIA, secrétaire général FAS

Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine de certains noms est employée, mais il va de soi que le féminin y est toujours également compris.